

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

N° C31_03_2022_05 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Point d'étape

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	72	7	-	11

Pour : -	Abstention : -	Contre : -	Sans Participation : -
----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 25 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, SICAULT Jean-Claude, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), COUSIN Sylvie (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à AUDE Laurent)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, CAQUINEAU Emmanuel, COLLET Gérard, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marylène PICARD

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Point d'étape

Vu la délibération n° C01-07-2021-2 du 1^{er} juillet 2021, adoptant le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la communauté de communes ;

Comme identifié dans l'Axe 1 « Communication » - Action « Appropriation des enjeux par les élus » du PLPDMA, un document de présentation du PLPDMA est en cours de distribution aux conseillers communautaires et une présentation leur est proposée.

Pour rappel, l'élaboration du PLPDMA a nécessité la réalisation de différentes étapes afin de proposer des actions les plus adaptées au territoire de la communauté de communes et d'assurer une concertation avec les différents acteurs du territoire, à savoir :

- La réalisation du diagnostic de territoire au 1^{er} semestre 2020,
- La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés au 2^{ème} semestre 2020 avec une validation en conseil communautaire du 17/12/2020,
- La concertation pour élaboration du plan d'actions au 1^{er} trimestre 2021,
- La rédaction du PLPDMA et l'organisation d'une consultation avant consolidation au 2^{ème} trimestre 2021.

Sa mise en œuvre a ainsi pu démarrer au 2^{ème} semestre 2021 avec notamment le démarrage des actions et la réalisation des outils pour l'appropriation des élus, la mise en place de groupes de travail pour proposition aux élus des modalités de mise en pratique des axes validés et la réalisation des projets conformément à la planification.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE des indicateurs d'évaluation de l'année 2021 et des actions 2022 du PLPDMA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET